

PROVINCE DE QUÉBEC41^È LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 13 JUIN 2014****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 13 juin 2014*

Aujourd'hui, à treize heures quatorze minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 1 Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal
- n^o 4 Loi modifiant la Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic
- n^o 7 Loi entérinant l'entente relative au fonctionnement de l'Assemblée nationale et des commissions parlementaires, aux fonctions parlementaires ainsi qu'aux aspects budgétaires pour la durée de la 41^e législature

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.